

L'éducation thérapeutique du patient

UE 4.6 S3

IFSI Salpêtrière

Mai 2014

PLAN

- **1 le cadre juridique**
- **2 le contexte**
- **3 la santé et ses concepts**
- **4 ETP définition et but**
- **5 la démarche éducative**
- **6 les concepts en éducation thérapeutique**

1

Cadre juridique

- **Avril 2007** le plan d'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques énonce 4 objectifs :
 - Aider chaque patient à mieux connaître sa maladie pour mieux la gérer
 - Élargir la pratique médicale vers la prévention
 - Faciliter la vie quotidienne des malades
 - Mieux connaître les conséquences de leur maladie sur leur qualité de vie
- **Juin 2007** un guide méthodologique présente les éléments fondamentaux de « structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques ». (HAS)
- **2009**, la loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires est consacrée à l'éducation thérapeutique du patient. Elle est pour la première fois reconnue comme thérapeutique à part entière avec son cadre, ses finalités et ses modes de financement dans une loi de santé publique
- **Le 28 juin 2012** l'Agence régionale de santé (ARS) d' Ile-de-France présentait ses orientations pour permettre de répondre aux besoins en la matière de quelque 2,5 millions de patients touchés par les pathologies chroniques en Île-de-France.

1

Que dit le Code de Santé Publique ?

- L'Article 84 de la Loi N°879-2009 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (**dite « Loi HPST »**) a inséré au Code de la Santé Publique des dispositions définissant l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) et les conditions de sa mise en œuvre.
- L'article L.1161-1 du CSP définit l'éducation thérapeutique.
- Les articles L.1161-2, L.1161-3 et L.1161-5 en précisent les modalités opérationnelles successives: programmes d'éducation thérapeutique proprement dits, actions d'accompagnement, et programmes d'apprentissage.
- L'article L.1161-4 établit des règles prudentielles en cas de financement des programmes de l'article L.1161-2 (programme) et des actions de l'article L.1161-3 (accompagnement) par des entreprises.
- Le Décret N°2010-904 du 02 Août 2010 précise les conditions d'autorisation de ces programmes. Le Décret N°2010-906 du 02 Août 2010 précise les compétences requises pour dispenser ces programmes. Enfin, deux Arrêtés du 02 Août 2010 précisent le Cahier des Charge d'un programme d'ETP, la composition de la demande d'autorisation d'un tel programme, et le référentiel des compétences requises pour pouvoir pratiquer l'ETP.

1

Que dit le Code de Santé Publique ?

éducation « **pour la santé** », et à aucun moment d'éducation « **thérapeutique** ».

- **L.4311-1** : « Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application **du rôle propre qui lui est dévolu**. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière **de prévention, d'éducation de la santé** et de formation ou d'encadrement ».
- **R.4311-1** : L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des **actions de prévention**, de dépistage, **de formation et d'éducation à la santé**
- **R.4311-2** : Les soins infirmiers, **préventifs**, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle :
- **R.4311-5** : Dans le cadre de **son rôle propre**, l'infirmier ou l'infirmière accomplit les actes ou dispense les soins suivants visant à identifier les risques et à assurer le confort et la sécurité de la personne et de son environnement et comprenant son information et celle de son entourage :
 - 6° Surveillance de leurs effets et éducation du patient ;
- **R.4311-15** : Formation, **éducation, prévention** et dépistage, notamment dans le domaine des **soins de santé primaires et communautaires** ;
 - 4 Dépistage, prévention et **éducation en matière d'hygiène, de santé individuelle et collective** et de sécurité ;
 - 5 Dépistage des maladies sexuellement transmissibles, des maladies professionnelles, des maladies endémiques, des pratiques addictives ;
 - 6 Education à la sexualité ;
 - 7 Participation à des actions de santé publique ;
 - (...)Il participe également (...) à toute action coordonnée des professions de santé et des professions sociales conduisant à une prise en charge globale des personnes.

2

Contexte

- L'évolution de la profession
 - depuis 1972 les programmes de formation préconisent la démarche de soins centrée sur la personne soignée
 - 1978 : définition de l'infirmière « rôle propre » et « rôle prescrit »
 - 1979 dans le programme de formation apparition de la démarche éducative dans la santé publique
 - 2009 2 UE 4.6 S3 et 4.6 S4 soins éducatifs et préventifs
- L'augmentation des maladies chroniques
- Une priorité en santé publique

3 La santé et ses concepts

- La promotion de la santé
- La prévention
- L'éducation pour la santé
- L'éducation pour la santé du patient
- L'éducation du patient
- L'éducation thérapeutique du patient

3 Promotion de la santé

- La promotion de la santé telle qu'elle a été définie dans la charte d'Ottawa en 1986 a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. La santé (comme état de bien-être physique, mental et social) est perçue comme une ressource de la vie quotidienne c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé mais aussi d'autres secteurs de l'action publique : logement, éducation, fiscalité,...

Source : <http://www.sante.gouv.fr> [Dossier "L'éducation thérapeutique du patient"]

3

Prévention

La prévention est l'ensemble des mesures qui ont pour but d'éviter ou de réduire la gravité des maladies et des accidents :

- La prévention primaire se situe en amont des problèmes de santé, elle vise à retarder leur apparition,
- La prévention secondaire tente de réduire leur durée d'évolution, notamment en les détectant précocement,
- La prévention tertiaire est la plus tardive, elle a pour but d'éviter les récurrences et d'aider les personnes malades ou handicapées à vivre au mieux de leurs possibilités
- La prévention quaternaire est l'ensemble des actions menées pour identifier un patient ou une population à risque de surmédicalisation, le protéger d'interventions médicales invasives, et lui proposer des procédures de soins éthiquement et médicalement acceptables. Dans une acception ancienne, la prévention quaternaire consistait en l'accompagnement du mourant.

Source : <http://www.sante.gouv.fr> [Dossier "L'éducation thérapeutique du patient"]

3 Education pour la santé

- L'éducation pour la santé regroupe un ensemble d'interventions (actions éducatives de proximité, actions de communication, information des publics, élaboration d'outils pédagogiques et formation des professionnels) qui ont pour objectif de renforcer les compétences de la population à opérer des choix favorables à sa santé.
D'une manière générale, l'éducation pour la santé s'attache à donner des repères éducatifs aux individus, à développer leurs compétences psychosociales et à renforcer chez eux le sentiment de valorisation et d'estime de soi.
La santé étant considérée comme un capital de bien-être, l'éducation pour la santé, inscrite dans une perspective de promotion de la santé, œuvre à préserver et à développer ce capital de ressources.

Source : Conseil national du réseau - texte du Conseil national du réseau à l'attention des décideurs - février 2000

- **Les buts de l'éducation :**

Modifier les comportements

Renforcer l'autonomie de décision et de responsabilité des personnes

Promouvoir la santé.

3 Education pour la santé du patient

- L'éducation pour la santé du patient a pour objet de maximaliser le potentiel de chaque personne à vivre en bonne santé, en ce sens, elle se distingue de l'éducation thérapeutique et s'inscrit dans l'éducation plus générale de la population : la santé, les valeurs, le civisme, la responsabilité, l'environnement.
- L'éducation pour la santé du patient se situe en amont de la maladie, elle s'intéresse aux comportements et aux modes de vie du patient actuel ou potentiel. L'approche de santé publique met l'accent sur les déterminants qui influencent les comportements de santé, tandis que le modèle éducationnel de Ferguson met l'accent sur la capacité de l'individu à changer son comportement en santé à partir de son savoir et son pouvoir.

3

Education du patient

- L'éducation du patient est un processus par étapes, **intégré dans la démarche de soins**, comprenant un ensemble d'activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage et d'aide psychologique et sociale, concernant la maladie, les traitements, les soins, l'organisation et procédures hospitalières, les comportements de santé et ceux liés à la maladie, et destinées à aider le patient (et sa famille) à comprendre la maladie et les traitements, collaborer aux soins, prendre en charge son état de santé, et favoriser un retour aux activités normales.

Source : DECCACHE A., LAVENDHOMME E. - Information et éducation du patient : des fondements aux méthodes. - Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 1989, p. 44-45. - Coll. "Savoirs et Santé".

3 Education thérapeutique du patient

- Elle répond à une demande de prévention tertiaire. Il s'agit d'une branche spécifique de l'éducation pour la santé. Ce sont des professionnels de la santé qui vont transmettre une partie de leurs savoirs et de leurs savoirs faire au patient.
- Il s'agit avant tout d'une approche pluridisciplinaire où plusieurs professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, médecins, psychologues, diététiciens, aide-soignant...), les associations de malades et l'entourage peuvent intervenir quand la personne malade en exprime le besoin. D'ailleurs elle-même est aussi porteuse d'un savoir qu'il ne faut pas ignorer dans la prise en charge afin d'améliorer la qualité des prestations de soins



4 l'ETP : Définition OMS

- **Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé de 1998**, l'éducation thérapeutique du patient (ETP) est «un processus continu, intégré dans les soins et centré sur le patient». C'est une pratique complémentaire et indissociable des traitements et des soins visant, selon les besoins de l'individu, « à aider les patients à **acquérir ou maintenir les compétences** dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique» mais également de permettre à un patient d'être acteur de sa santé.

4

I'ETP : Définition CSP

Code santé publique

Partie législative

Première partie ; livre premier ; titre VI

Article L1161-1 Créé par [LOI n°2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 84](#)

- L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient **plus autonome** en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et **en améliorant sa qualité de vie**. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie.

Les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient sont déterminées par décret.

Dans le cadre des programmes ou actions définis aux articles [L. 1161-2](#) et [L. 1161-3](#), tout contact direct entre un malade et son entourage et une entreprise se livrant à l'exploitation d'un médicament ou une personne responsable de la mise sur le marché d'un dispositif médical ou d'un dispositif médical de diagnostic in vitro est interdit.



4.1 Les finalités de l'ETP

- l'Education thérapeutique du patient participe à l'amélioration de la santé du patient (biologique, clinique) et à l'amélioration de sa qualité de vie et à celle de ses proches. Les finalités spécifiques de l'éducation thérapeutique sont :
 - l'acquisition et le maintien par le patient de **compétences d'autosoins**. Parmi elles, l'acquisition de **compétences dites de sécurité** vise à sauvegarder la vie du patient. Leur caractère prioritaire et leurs modalités d'acquisition doivent être considérés avec souplesse, et tenir compte des besoins spécifiques de chaque patient (Soulager les symptômes, prendre en compte les résultats d'une auto-surveillance, d'une auto-mesure; Adapter des doses de médicaments, initier un auto-traitement; Réaliser des gestes techniques et des soins; modifier son mode de vie, faire face aux effets secondaires etc...)



4 .2 Les finalités de l'ETP

- la mobilisation ou l'acquisition de **compétences d'adaptation** . Elles s'appuient sur le vécu et l'expérience antérieure du patient et font partie d'un ensemble plus large de **compétences psychosociales** (Se connaître soi-même, avoir confiance en soi; Savoir gérer ses émotions et maîtriser son stress; prendre des décisions et résoudre des problèmes; Se fixer des buts à atteindre et faire des choix; s'observer, s'évaluer, se renforcer; développer des compétences en matière de communication et de relation interpersonnelles, etc...)
- Les compétences que le patient devra atteindre constituent **les objectifs pédagogiques** du programme éducatif

5 La démarche éducative

La démarche éducative s'inscrit dans les principaux buts de l'exercice infirmier qui sont :

- Préserver, maintenir et développer les capacités à vivre de la personne soignée, quel que soit le défi imposé par le problème de santé.
- Développer les habiletés de la personne soignée à utiliser les hyperstructures de soins mises à sa disposition par la médecine.
- Soutenir les compétences des personnes soignées à s'actualiser comme sujets capables de décision et de choix pour vivre une vie de qualité empreinte de sens et d'espérance, en dépit de l'épreuve que constitue la maladie, et éviter la confiscation de soi par la technologie et la consommation passive.



5 La démarche éducative

La démarche éducative résulte d'un jugement clinique issu de la démarche de soins laquelle comporte huit étapes :

1. Percevoir le problème, la situation ou le projet.
2. Recueillir des données pertinentes et significatives de l'exercice professionnel en cause.
3. Analyser les données en établissant des liens de sens entre les éléments recueillis.
4. Identifier le problème (les caractéristiques de la situation ou du projet) relevant de l'exercice du professionnel. C'est l'étape diagnostique.
5. Anticiper l'inverse du problème. C'est l'étape des objectifs ou résultats escomptés.
6. Définir les actions susceptibles de conduire à la résolution du problème. **Là, prend place la démarche éducative** en tant qu'action.
7. Mesurer et évaluer les résultats obtenus après l'action.
8. Réajuster ou redécider.



5 Processus de la démarche éducative

Un programme d' éducation thérapeutique se déroule en **quatre grandes étapes** :

1. réalisation d'un diagnostic ;
2. définition d'un programme personnalisé pour le patient en identifiant les compétences à acquérir ou à développer ;
3. planification et mise en œuvre du programme, les séances peuvent être collectives et/ou individuelles (d'une durée de 45 minutes à 1 heure) ;
4. réalisation d'une évaluation individuelle afin d'identifier la compréhension du patient, ce qu'il a appris...

Les programmes s'étendent généralement sur deux à trois mois. Une réflexion est menée sur l'image, la représentation de soi et de la pathologie.

5.1 élaborer un diagnostic éducatif

- Après le recueil des besoins et des attentes du patient, le diagnostic est indispensable à la connaissance du patient, à l'identification de ses besoins et attentes et à la formulation avec lui des compétences à acquérir ou à mobiliser.



5.1 Dimensions du diagnostic éducatif

- Projet personnel et professionnel.
- Connaissances sur sa maladie.
- Contraintes professionnelles : métier, situations à risque.
- Profil du patient : ressources personnelles et sociales, potentialités d'apprentissage, motivations, centres d'intérêt.
- Conditions de vie : entourage, personnes ressources, activité physique
- Facteurs de vulnérabilité.
- Facteurs de fragilité (avancée en âge, situation de handicap).
- Troubles psychologiques et/ou addictions.



(le diagnostic)

5.1 Synthèse du diagnostic éducatif

- Climat et tonalité de la rencontre.
- Ce que le patient exprime de ses besoins, attentes, préoccupations, difficultés.
- Les ressources du patient et les facteurs positifs (soutien des proches, etc.).
- Les besoins et les compétences à développer par le patient et éventuellement ses proches :
 - compétences d'autosoins et d'adaptation à sa situation ;
 - compétences qui visent à faire face, et à s'adapter à la situation et aux conséquences de la maladie dans la vie quotidienne ; aux émotions suscitées par la situation ; et à rechercher un soutien social ;
 - compétences, dites de sécurité, visant à ne pas mettre la vie du patient en danger ;
 - compétences spécifiques fondées sur les besoins propres du patient.
- Les difficultés et les facteurs de vulnérabilité psychologique et sociale.
- Les troubles somatiques, les difficultés psychologiques et sociales.
- Les prises en charge médicales complémentaires.
- Les contacts pris avec les professionnels des champs sanitaire, social et médico-social.
- Le suivi envisagé : éducatif ; médical ; prises en charges complémentaires ; orientation vers des spécialistes.
- Les coordonnées de la personne-ressource qui occupe la mission de coordination.

(les objectifs)



5.2 Définir un programme personnalisé de compétences

- Il s'agit de formuler avec le patient les **compétences à acquérir** ou à mobiliser au regard de son projet (envisager l'apprentissage des compétences dites de sécurité)
- Tenir compte de la stratégie thérapeutique et des priorités du patient

(les actions)



5.3 Planifier et mettre en œuvre les séances d'éducation thérapeutique

- Hiérarchisation des priorités d'apprentissage perçues par le patient et le professionnel de santé.
- Planification des séances : objectifs éducatifs, durée, fréquence, techniques pédagogiques.
- Type de séances : individuelles, collectives, en alternance, auto-apprentissage.

(l'évaluation)

5.4 Réaliser une évaluation individuelle

- Elle permet de faire le point sur le patient sur ce qu'il a compris, ce qu'il sait faire, comment il vit au quotidien avec sa maladie, ce qu'il lui reste éventuellement à acquérir afin de lui proposer une nouvelle offre d'éducation thérapeutique du patient qui tienne compte des résultats de cette évaluation et de l'évolution de la maladie.

5.4 Évaluation de l'éducation thérapeutique individuelle suivi éducatif



- Évaluation des compétences acquises, à maintenir et à soutenir, et des changements chez le patient.
- Évaluation du déroulement des séances, évaluation de leur caractère adapté aux besoins du patient.
- Évolution dans les acquisitions des compétences d'autosoins.
- Difficultés d'autogestion du traitement par le patient.
- Vécu de la maladie au quotidien.
- Évolution de l'adaptation du cadre et du mode de vie, équilibre entre la vie et la gestion de la maladie.
- Maintien des séances éducatives planifiées, et utilité d'en prévoir d'autres.



5.4 Suivi médical

- Évolution de la maladie.
- Ajustement du traitement et du plan d'action.
- Prise en charge complémentaire si besoin (troubles psychiques, addictions).
- Gestion de la maladie au quotidien : réussites, difficultés, compétences à soutenir, etc.
- Qualité de vie.
- Fréquence des rechutes, du recours aux urgences, des consultations non programmées, des hospitalisations, des séjours en réanimation, de l'absentéisme professionnel ou scolaire.

Qu'est-ce qu'une ETP de qualité ?(1)

- être centrée sur le patient : intérêt porté à la personne dans son ensemble, prise de décision partagée, respect des préférences;
- être scientifiquement fondée (recommandations professionnelles, littérature scientifique pertinente, consensus professionnel) et enrichie par les retours d'expérience des patients et de leurs proches pour ce qui est du contenu et des ressources éducatives;
- faire partie intégrante du traitement et de la prise en charge;
- concerner la vie quotidienne du patient, les facteurs sociaux, psychologiques et environnementaux ;
- être un processus permanent, qui est adapté à l'évolution de la maladie et au mode de vie du patient ; elle fait partie de la prise en charge à long terme;

Qu'est-ce qu'une ETP de qualité ?(2)

- être réalisée par des professionnels de santé formés à la démarche d'éducation thérapeutique du patient et aux techniques pédagogiques, engagés dans un travail en équipe dans la coordination des actions ;
- s'appuyer sur une évaluation des besoins et de l'environnement du patient (diagnostic éducatif), et être construite sur des priorités d'apprentissage perçues par le patient et le professionnel de santé ;
- se construire avec le patient, et impliquer autant que possible les proches du patient ;
- s'adapter au profil éducatif et culturel du patient, et respecter ses préférences, son style et rythme d'apprentissage ;

Qu'est-ce qu'une ETP de qualité ?(3)

- être définie en termes d'activités et de contenu, être organisée dans le temps, réalisée par divers moyens éducatifs :
 - utilisation de techniques de communication centrées sur le patient,
 - séances collectives ou individuelles, ou en alternance, fondées sur les principes de l'apprentissage chez l'adulte (ou l'enfant),
 - accessibilité à une variété de publics, en tenant compte de leur culture, origine, situation de handicap, éloignement géographique, ressources locales et du stade d'évolution de la maladie,
 - utilisation de techniques pédagogiques variées, qui engagent les patients dans un processus actif d'apprentissage et de mise en lien du contenu des programmes avec l'expérience personnelle de chaque patient,
- être multi-professionnelle, interdisciplinaire et intersectorielle, intégrer le travail en réseau ;
- inclure une évaluation individuelle de l'ETP et du déroulement du programme.



Les concepts en éducation thérapeutique (1)

Education : Ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la formation et le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de quelqu'un (guide pédagogique pour les personnels de santé)

Education thérapeutique du patient : Concerne les actions d'éducation liées au traitement curatif ou à la prévention des risques ou des complications d'une pathologie (ARSI)



Les concepts en éducation thérapeutique (2)

Selon l'OMS,

L'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.

elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient

elle comprend les activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie. Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à comprendre leur maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.

(Une information orale ou écrite, un conseil de prévention peuvent être délivrés par un professionnel de santé à diverses occasions, mais n'équivalent pas à une éducation thérapeutique du patient).



Les concepts en éducation thérapeutique (3)

Information : **Etymologie** : du latin informare, façonner, former. L'information est l'action d'informer, de s'informer, de donner la connaissance d'un fait ou de la rechercher. Action de renseigner, d'informer.

Elément de connaissances susceptible d'être codé pour être conservé, traité ou communiqué.

Ressource : Ce qui peut fournir un moyen de se tirer d'embarras, Moyens que l'on a en soi.

Avoir de la ressource : avoir des réserves d'énergie et d'endurance pour venir à bout des difficultés.



Les concepts en éducation thérapeutique (4)

Aidant naturel : L'aidant naturel peut être un membre de la famille, un ami, un conjoint, un groupe, ou encore une personne clé, que la personne souffrante désigne activement comme un aidant naturel. Il n'est pas considéré comme un professionnel de la santé par le corps médical (même s'il peut l'être de par sa formation) mais il est pourtant lié et impliqué, souvent par l'affect, dans le vécu de la maladie de la personne.

L'aidant naturel rend des services à la personne souffrante, il lui prodigue des soins seul ou en collaboration avec les professionnels de santé. Il prend alors le rôle de personne ressource, comme décrit dans le modèle de Hildegarde Péplau, auquel peut se substituer temporairement un infirmier ou autre professionnel de la santé.

L'aidant naturel joue également le rôle de soutien moral, il est présent pour aider la personne à traverser une crise ou surmonter des douleurs physiques ou psychologiques.



Les concepts en éducation thérapeutique (5)

Motivation : (Sillamy 1983) Ensemble des facteurs dynamiques qui déterminent la conduite d'un individu.

- **La motivation** est l'ensemble des causes conscientes et inconscientes qui sont à l'origine du comportement individuel. On distingue la motivation intrinsèque de la motivation extrinsèque
- **La motivation intrinsèque** signifie que l'on pratique une activité pour le plaisir et la satisfaction que l'on en retire. Une personne est intrinsèquement motivée lorsqu'elle effectue des activités volontairement et par intérêt pour l'activité elle-même sans attendre de récompense ni chercher à éviter un quelconque sentiment de culpabilité
- **La motivation extrinsèque** se définit comme suit : le sujet agit dans l'intention d'obtenir une conséquence qui se trouve en dehors de l'activité même ; par exemple, recevoir une récompense, éviter de se sentir coupable, gagner l'approbation sont des motivations extrinsèques.
- L'objectif principal de l'entretien motivationnel est de faire ressortir la motivation intrinsèque au changement vis à vis d'un comportement problématique.



Les concepts en éducation thérapeutique (6)

Evaluation

C'est porter un jugement de valeur, à partir d'un outil de mesure, dans le but de prendre une décision. L'évaluation est un outil de communication permettant d'établir un diagnostic.

Apprentissage (dictionnaire de pédagogie)

L'apprentissage désigne « la période pendant laquelle quelqu'un apprend un savoir faire nouveau et le processus par lequel ce savoir nouveau s'acquiert »

L'apprentissage est un processus de changement.

Dans le cadre de l'éducation thérapeutique, l'apprentissage est un processus dynamique où l'acteur principal est le patient. Il prend appui sur ses savoirs, son expérience pour assurer ses soins



Les concepts en éducation thérapeutique (7)

Adhésion thérapeutique (ARSI)

Ensemble des conditions (motivation, acceptation, information...) qui permettent l'observance en reposant sur la participation du patient.

Compliance (ARSI)

Dans le domaine de la santé, c'est une recherche de soumission et de conformité du patient aux directives du médecin, dans un type de relation qui place le professionnel dans un rôle d'autorité.



Les concepts en éducation thérapeutique (8)

Observance

C'est le résultat objectivable et mesurable obtenu chez un patient au terme de la mise en œuvre d'une démarche d'éducation thérapeutique ou d'éducation à la santé (ARSI)

Degré de concordance entre le comportement d'un patient (ou aidant naturel) et les prescriptions ou recommandations médicales. (Au terme d'un accord entre le soignant et le patient)

Compétence

Capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce que l'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes. (Perrenoud)



Les concepts en éducation thérapeutique (9)

Négociation

Action de négocier, de discuter les affaires communes entre les parties en vue d'un accord : la négociation d'un contrat.

Négocier, c'est rechercher à plusieurs une ou des solutions permettant de satisfaire au mieux les besoins de chacune des parties présentes. Elle n'existe pas seulement lors des conflits mais peut se pratiquer à chaque instant d'une relation. Cette volonté repose sur des valeurs telles que le respect, la confiance, l'autonomie.

Alliance thérapeutique

L'alliance thérapeutique concerne la collaboration entre le patient et le thérapeute.

Elle se compose de 4 aspects fondamentaux :

- la négociation : pour être d'accord sur le cadre thérapeutique

- la mutualité : pour agir ensemble et se coordonner

- la confiance

- l'acceptation plus ou moins implicite d'influencer (pour le thérapeute) et de se laisser influencer (pour le patient) (Beitman et Klerman)

L'alliance thérapeutique désigne une union par un engagement mutuel, un accord.

Des questions ?



Et voilà